

Eléments d'information

LES ECHANGES SCOLAIRES ERASMUS +

Une porte ouverte sur l'Europe !

Appel à Propositions 2018
En 2018 + de budget ! + de projets !

Les « partenariats entre établissements scolaires uniquement » deviennent pour l'Appel à Propositions 2018
«Echanges scolaires Erasmus + »

- Hausse de plus de 40% de l'enveloppe dédiée aux partenariats du secteur scolaire pour l'Appel à Propositions 2018
et
- Taux de sélection très encourageant pour les candidats aux projets de « partenariats entre établissements scolaires uniquement » lors de l'Appel à Propositions 2017
- Modalités facilitées pour l'Appel à Propositions 2018 avec un formulaire de candidature simplifié
- Les « Echanges scolaires Erasmus + » concernent les EQUIPES EDUCATIVES et leurs ELEVES, de l'école au lycée. Ces projets entre établissements scolaires sont une porte ouverte sur l'Europe pour tout établissement scolaire. Les établissements travaillent sur une thématique commune avec un ou plusieurs établissements en France et en EUROPE. Véritables outils pédagogiques au service du rayonnement de l'établissement, ces ECHANGES permettent des RENCONTRES mutuellement enrichissantes entre collègues d'établissements scolaires et élèves européens.
- Partenaire ou coordonnateur, 2 façons de vivre un « Echange scolaire Erasmus + » :
 - Partenaire d'un projet Erasmus +, le bon réflexe pour s'ouvrir aux projets européens
 - Se lancer comme coordonnateur d'un projet Erasmus + en associant un établissement français pour des projets avec un fort impact sur le Bassin d'Education (Exemples : projets inter-degrés, projets entre établissements de même degré aux spécificités communes, projets avec établissements en REP/REP+)
- Pour trouver un partenaire ou un coordonnateur : la plateforme *eTwinning* (plateforme européenne des enseignants qui met en relation plus de 480 000 enseignants et plus de 50 % des établissements scolaires européens www.etwinning.fr), la plateforme européenne *School Education Gateway* pour les acteurs de l'éducation, les services DAREIC (Direction Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération) présents dans tous les rectorats, les comités de jumelages de la commune de l'établissement scolaire, les associations d'enseignants des pays partenaires, ...
- Pour être accompagné dans la candidature : contacter le service DAREIC au Rectorat, rencontrer l'Enseignant Référent Action Européenne et Internationale (ERAEI) de l'établissement scolaire
- Retrouver toutes les informations sur le site de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation.
- Date limite de dépôt de projets : le 21 mars 2018.



www.agence-erasmus.fr

@ErasmusplusFR
www.facebook.com/ErasmusplusFR



www.generation-erasmus.fr

@gen_erasmus
www.facebook.com/GenerationErasmus

- Préconisations nationales pour optimiser les chances de sélection :

Format recommandé du partenariat :

1 coordonnateur français + 1 partenaire français + 1 ou 2 partenaires européens

Possibilité 6 participants maximum issus d'au moins deux pays européens (cf Guide européen Erasmus +, parution octobre 2017)

Durée de projet : 2 ans

Possibilité durée du projet : 1 à 2 ans ; 3 ans pour les mobilités longues d'élèves (cf Guide européen Erasmus +, parution octobre 2017)

Budget moyen par projet pour 2 ans :

80 000 à 100 000 euros, soit 20 000 à 25 000 euros par établissement participant

Possibilité budget maximum par établissement et par an : 16 500€ (cf Guide européen Erasmus +, parution octobre 2017)

Versement de 80% de la subvention dès le début du projet



www.agence-erasmus.fr

@ErasmusplusFR
www.facebook.com/ErasmusplusFR



www.generation-erasmus.fr

@gen_erasmus
www.facebook.com/GenerationErasmus

